



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché relatif à L'acquisition d'engins et outils techniques

Responsable du suivi des prestations pour la Commune : Nom : Thierry PESENTI Tel : 04.66.01.68.76 E-mail : services.techniques@bellegarde.fr	Nature du marché : Fournitures / Services
	Date limite de remise des offres : 20 juin 2018 avant 12h00
	Nombre de pages : 9

ENTRE

La Commune de Bellegarde

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
30127 Bellegarde

N° SIRET : 213 000 342 000 13

Code APE : 8411Z

Téléphone : 04 66 01 11 16

Fax : 04 66 01 61 64

Représentée par son maire, dûment habilité par délégation n° 14-036 du 22 avril 2014,

D'une part,

ET

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Code APE :

Téléphone :

Fax :

Représentée par

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

I/ Définition du marché

1 – Dispositions générales

Procédure de passation : marché passé selon la procédure adaptée (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ; décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 notamment son article 27 ; note de service interne du 29 avril 2014)

2 – Objet du marché

➔ Fourniture d'engins et d'outils techniques consistant en :

- Un micro tracteur pour l'entretien des espaces verts et le faucardage
- Une mini épareuse pour faucardage des espaces verts et bordures de voiries
- Un gros tracteur prédisposé et adapté pour le faucardage

➔ Reprise des engins et outils techniques actuels :

- Une mini épareuse
- Un micro tracteur
- Un tracteur pour épareuse

3 – Forme du marché

Marché ordinaire.

II/ Clauses administratives particulières

1 – Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents ci-dessous énumérés par ordre de priorité :

Les pièces particulières :

- Le présent CCP valant acte d'engagement dont l'exemplaire original conservé par la Commune fera seul foi
- Proposition commerciale détaillant les engins, outils et leurs caractéristiques
- Documentations techniques des véhicules proposés
- Proposition de reprises

Les pièces générales:

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté du 19 janvier 2009.

2 - Délai d'exécution

Le délai de livraison est de 1 mois à partir de la date de notification du marché.

3 - Prix du marché

➔ Le montant **total forfaitaire** comprenant l'ensemble des engins et outils techniques du présent marché, tout frais inclus, est de :

.....€ HT soit.....€ TTC.

Les prix du marché sont **fermes et définitifs**.

→ L'offre totale de reprise des trois engins/outils techniques actuels, tout frais inclus, est de :

.....€ TTC.

4 - Modification du marché

Le marché ne pourra être modifié que par voie d'avenant.

5 – Règlement / Facturation

Le financement du marché est inscrit au budget principal.

- Pour la partie achats : opération 0162 (mini épareuse) et opération 0293 (micro tracteur et gros tracteur).
- Pour la partie reprises : chapitre 77 (compte 01/775)

Les factures sont établies en deux exemplaires au nom de la Commune de Bellegarde.

Elles comportent les éléments suivants :

- Identification du titulaire, son N° SIRET
- Sa domiciliation bancaire
- La date de la facture
- Référence du marché
- Description des prestations concernées et leur prix HT et TTC
- Le montant total en € HT et TTC avec indication de la TVA

Les factures sont établies par l'entreprise après service fait.

Elles seront réglées après certification du service fait. Cette vérification sera effectuée par le responsable du suivi des prestations ci-dessus référencé, sous couvert de l' élu référent.

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Le comptable assignataire chargé des paiements est :

Madame la Trésorière
Perception de Beaucaire
Avenue de la croix blanche
30 300 BEAUCAIRE

Le délai global de paiement, à compter de la date de réception de la facture, est de 30 jours.

Le versement du montant des reprises devra s'opérer sous les mêmes conditions de délais de 30 jours.

6 - Cession ou nantissement

Les créances nées ou à naître concernant le présent marché peuvent être cédées ou nanties conformément aux dispositions des articles 106 à 110 du Code des marchés publics.

En cas de sous-traitance, le présent marché ne peut être nanti qu'à hauteur des prestations exécutées par le titulaire.

La personne habilitée à fournir les renseignements mentionnés à l'article 109 du Code des marchés publics est le représentant habilité du pouvoir adjudicateur.

7 - Pénalités et litiges

En cas de retard dans la livraison des prestations, il sera fait application des pénalités prévues à l'article 14 du CCAG relatif aux fournitures courantes et services.

En cas de litige, il pourra être fait appel au comité consultatif de règlement amiable, conformément aux articles 127 et 128 du code des marchés publics.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- 1) Toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou hiérarchique qui interrompt le délai de recours contentieux lorsqu'il est formé avant l'expiration de ce délai.
- 2) Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication d'une décision contestée : un recours en excès de pouvoir peut être exercé et être éventuellement assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans le même délai.
- 3) Jusqu'à la signature du marché : le référé précontractuel (art. L551-1 du code de justice administrative).
- 4) En cas d'urgence, le référé liberté et le référé conservatoire (art L521-2 et L521-3 du code de justice administrative)
- 5) Un recours de plein contentieux pourra être exercé par le titulaire après notification du marché.

8 - Résiliation du marché

Le présent marché peut être résilié dans les conditions fixées aux articles 29 à 35 du CCAG ainsi que d'un commun accord des parties.

III/ Clauses techniques particulières

Les caractéristiques énoncées ci-après sont les caractéristiques minimales attendues, le candidat pouvant proposer des engins et outils de caractéristiques identiques ou supérieures.

Le présent marché consiste en :

1) La fourniture des engins et outils suivants :

- **Une mini épareuse** : longueur du bras d'une longueur de 3.10 m du centre du tracteur au bout du rotor, avec tête flottante, cardan de prise de force 540 tours par minutes, refroidisseur du système hydraulique avec thermostat, commande mono levier électrique, sécurité mécanique, hydraulique indépendante, pompe et moteur à engrenages, rouleau palpeur réglable, rotor de 80 cm avec couteaux et manilles, bavettes avant et arrière en caoutchouc résistantes à l'usure, double sens de rotation, attelage rigide delta. Puissance hydraulique développée de 20 chevaux. Montage, réglage et fixation sur tracteur prêt à fonctionner.

- **Un micro tracteur tondeuse** : moteur diesel de 40 chevaux, 4 roues motrices plus roue gazon, boîte hydrostatique avec inverseur, cabine climatisée plus radio, tri flash à LED double face plus deux gyrophares avec support, relevage arrière trois points d'une capacité de levage de 1500 kg, support de masse avant avec quatre masses de 25 kg, prise de force arrière 540 tour par minutes, prise de force ventrale 2000 tour par minute, plateau de tonte ventrale de 1,5 mètre, avec trois lames à injection latérale et prise de force indépendante. Avec direction assistée et prédisposition hydraulique au chargeur frontal : quatre sorties avant plus quatre sorties arrières, avec commande mono levier. Siège à suspension pneumatique réglable.

L'entreprise titulaire du futur marché s'engage par le présent document, et le temps de la livraison du futur micro tracteur, à mettre à disposition de la Commune un micro tracteur de prêt compatible avec la mini épareuse actuelle et équipé d'un plateau de tonte ventrale.

- **Un tracteur pour épareuse actuelle** : moteur diesel de 125 chevaux, équipé de vitesses rampantes plus inverseur, prise de force 540 et 1000 tours, siège pneumatique et orientable, tri flash LED à double face avec deux gyrophares sur support, pneus mixtes, quatre roues motrices, porte masse avant plus dix masses de 45 kg. Climatisé et équipé d'un poste radio. Le tracteur doit être prédisposé et adapté pour le faucardage, et équipé d'un châssis de fixation et attelé à l'épareuse actuelle de marque NOREMAT modèle MAGISTRA T73.

- **VARIANTE OBLIGATOIRE :**

Le même tracteur que ci-dessus équipé d'un attelage avant trois points avec prise de force 1000 tours et quatre sorties hydrauliques,

- **TRANCHE CONDITIONNELLE :**

La fourniture d'un **broyeur d'accotement frontal à déport et orientable** de la largeur du tracteur, équipé d'un rouleau palpeur réglable, montage mixte marteaux / fléaux.

Tous les outils et engins fournis devront répondre aux normes de sécurité opérateur 2018, homologués route et la fourniture de la carte grise devra être incluse dans la prestation.

Une mise en route et prise en main des engins devra être réalisée avec les services de la mairie, avec explication des procédures.

L'ensemble de ces outils et engins technique devra être garanti au minimum 2 ans avec déplacement pièces et main d'œuvre inclus.

2) La reprise des engins et outils techniques actuels suivants :

- **Une mini épareuse** : de marque FERRI, modèle TA26. Etat général correct.

- **Un micro tracteur** : de marque KUBOTA, modèle B2710. Equipé d'un tablier de tonte ventral d'1,52m. Puissance de 27 cv. Moteur hors d'usage.

- **Un tracteur pour épareuse** : de marque RENAULT, modèle ERGOS, 105 cv. Compteur d'heures HS. Etat de fonctionnement correct. 4 roues motrices, pneus agricoles d'état correct.

IV/ Dérogations aux pièces générales

Sans objet

V/ Règles de la consultation

1 - Durée de validité des offres

Cette durée est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2 - Analyse des candidatures

L'admission des candidatures repose sur :

- La présentation d'un formulaire DC1 (lettre de candidature) dûment complété et signé.
- La fourniture d'une déclaration sur l'honneur de ne pas tomber sous le coup des interdictions de concourir visées par les articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics, ou à défaut la production d'un formulaire DC2 (déclaration du candidat) dûment renseigné.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché sera résilié aux torts du titulaire.

A l'issue de la sélection des offres, le titulaire pressenti pour assurer les prestations objet du marché doit produire les déclarations fiscales et sociales, ou à défaut un original du NOTI1 ainsi que du NOTI2.

Les candidats sont invités à inclure ces documents (NOTI1 et NOTI2) dans leur dossier de candidature. Toutefois, leur absence au stade de l'ouverture des plis ne sera pas motif de rejet de leur candidature.

Les formulaires DC1, DC2, NOTI1 et NOTI2 sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site [economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

3 - Groupement de candidats

Les éventuels groupements sont constitués selon les dispositions de l'article 51 du code des marchés publics.

En cas de groupement, le marché serait attribué à un groupement conjoint.

Les candidats ne peuvent pas présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements.

4 – Analyse des offres

a) Contenu de l'offre :

La proposition des candidats doit comprendre, en plus du présent Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement :

- Proposition commerciale détaillant les engins, outils et leurs caractéristiques
- Documentations techniques des engins et outils proposés
- Proposition de reprises

Si le candidat présente une offre incomplète ou modifie une des pièces du marché, l'offre sera éliminée comme offre irrégulière.

b) Classement des offres

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres en fonction des critères de sélections des offres et de leurs pondérations.

Une phase de négociation pourra éventuellement être engagée avec tous les candidats dont l'offre aura été classée, concernant à la fois les prix et type d'engins et d'outils proposés. A l'issue de cette phase un deuxième classement pourra être effectué.

Les critères de sélection des offres et leurs pondérations respectives sont :

- valeur technique : 40% (caractéristiques des engins et outils)
- prix total de la prestation, déduction faites de la reprise* : 60%

**La note (sur 10) attribuée au candidat concernant le prix des prestations sera déterminée par le mode de calcul suivant : $\text{prix du moins disant} / \text{prix du candidat} \times 10$.*

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énumérés ci-dessus.

5 - Date limite et modalités de remise des offres :

Les propositions devront être adressées avant le 20 juin 2018 12H00.

Par tous moyens permettant d'assurer la confidentialité de l'envoi, ainsi qu'une date et heure certaines, notamment par courrier en recommandé avec A/R.

Sous un pli portant les mentions suivantes:

**« NE PAS OUVRIR
Candidature et offre pour la fourniture d'engins et outils techniques »**

Fait à..... le.....

Mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Cachet et signature de l'entreprise*

***parapher toutes les pages précédentes**

VI/ Visa

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement

A Bellegarde, le

**Le Maire,
Juan Martinez**

VII/ Notification

Reçu, à titre de notification, une copie du présent marché

Fait à _____ le _____
(Signature du Titulaire – Cachet de l'Entreprise)